

Rapport d'activité :

A la suite d'une séance d'information organisée par Léonard Farine à Ollon le 27 janvier 2022, un comité s'est formé pour lancer officiellement le projet de créer une Coopérative pour la promotion de l'énergie solaire dans notre région du Chablais et la mise sur pied de centrales photovoltaïques de moyenne à grande envergure.

Le 7 mars 2022 a eu lieu l'assemblée constitutive de la Société coopérative OPTIMA SOLAR Chablais, en présence des 7 membres fondateurs. Les statuts ont été approuvés et adoptés. Le conseil d'administration ainsi que l'organe de révision ont été élus ce soir-là.

Le 26 avril 2022, la Société coopérative OPTIMA SOLAR Chablais était officiellement inscrite au registre du commerce du canton de Vaud.

Durant le printemps 2022, des contacts ont été pris avec les communes d'Aigle et d'Ollon, afin d'expliquer le concept de la coopérative et de sensibiliser à la nécessité d'investir dans des parcs solaires sur les toits communaux, privilégiant ainsi la production d'électricité renouvelable et locale.

Les communes nous ont entendu. Elles n'ont pas pu proposer de toit à la coopérative, mais ont, à la suite de ces discussions, mis en place des mesures concrètes pour avancer dans le sens de la production d'énergie solaire sur leurs territoires respectifs.

Des contacts ont aussi été pris avec divers propriétaires de toits privés de moyenne à grande surface. Les discussions ont dans la majeure partie des cas permis aux propriétaires de valider que leurs projets de panneaux solaires sur leur toit étaient à faire. Ils ont la plupart mené à bien leur projet, mais sans forcément passer par la coopérative.

La problématique de risques de pénurie et la guerre en Ukraine ont boosté la volonté politique et individuelle pour l'énergie solaire locale.

La coopérative estime que son but est atteint si un projet de toit solaire se concrétise dans la région, aussi sans être porté de A à Z par la coopérative. Le but est de promouvoir la transition énergétique, locale et renouvelable.

La coopérative s'est notamment réjouie de la votation par le Conseil communal d'Ollon le 12 octobre 2022 d'un budget de 700'000 CHF pour couvrir les 4 toits des nouveaux bâtiments de l'école avec du photovoltaïque (930 modules = 380kWc = 2'000m²) Il s'agissait des toits qui avaient inspiré la fondation de notre coopérative. Des félicitations ont été adressées par la coopérative à la commune d'Ollon pour cet investissement.

Le comité s'est réuni officiellement à 7 reprises depuis l'Assemblée constitutive.

Des membres du comité ont aussi participé à trois rencontres rassemblant d'autres coopératives du solaire en Suisse. 2 membres du comité ont été nommés délégués auprès de la Fédération OPTIMA SOLAR Suisse.

Un compte en banque pour la coopérative a été ouvert à la banque Raiffeisen Alpes Chablais Vaudoise à Ollon.

4 premières parts sociales ont été officiellement créées, 4 membres du comité ayant souscrit à une part chacun.

Le site internet <https://www.optimasolar-chablais.ch/> a été mis en ligne.

La page facebook <https://www.facebook.com/OptimaSolarChablais/> a été créée.

L'adresse email info@optimasolar-chablais.ch a elle aussi été mise en fonction. Des cartes de visite pour les membres du comité ont été créées.

Radio Chablais a invité Léonard Farine pour un interview et l'a diffusé le 2 novembre 2022:

<https://www.radiochablais.ch/infos/94561-une-cooperative-citoyenne-pour-promouvoir-les-centrales-solaires-creee-dans-le-chablais>

Le journal Riviera-Chablais, dans son édition du 23 novembre 2022, a publié un article sur la coopérative OPTIMA SOLAR Chablais, intitulé « Citoyens en quête de toits pour doper le potentiel solaire ».

Invitée par le comité de l'association Chablair, OptimaSolar Chablais a été présentée à l'AG de Chablair le 29 novembre 2022.

Des contacts ont été pris avec des installateurs de panneaux solaires de la région, labellisés « Pro du solaire », afin de leur présenter le projet et les buts de la coopérative.

L'exercice comptable correspondant à l'année civile, le premier exercice courait de la création de la coopérative (l'inscription de celle-ci au registre du commerce), jusqu'au 31 décembre de l'année 2022.

L'Assemblée générale a donc été convoquée pour le 9 mars 2023.